



**Office of Teaching and Learning  
Division of Early Childhood Education**

3700 South High Street

Columbus, OH 43207

Ph. 614.365.5822

Fax 614.365.5163

---

*Mission: Each student is highly educated, prepared for leadership and service, and empowered for success as a citizen in a global community.*

---

4 janvier 2024

Chères familles,

Bonne année ! Je voudrais prendre un moment pour vous remercier de nous permettre de vous servir, vous et votre enfant, pendant cette année scolaire. Le personnel de la division de l'éducation de la petite enfance a travaillé avec diligence pour s'assurer que vous disposiez des informations nécessaires pour vous aider, vous et votre enfant, dans la transition vers la maternelle pour l'année scolaire 2024-2025.

Veillez consulter les informations ci-jointes pour vous aider à vous préparer à ce que votre enfant franchisse les prochaines étapes de son parcours éducatif. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant l'école maternelle, veuillez en parler à l'enseignant de votre enfant.

Sincèrement,

Dr. Terra A Baker

Directeur de l'éducation de la petite enfance



**Office of Teaching and Learning  
Division of Early Childhood Education**

Central Enrollment Center  
430 Cleveland Avenue  
Columbus, OH 43215  
Ph. 614.365.5822  
Fax 614.365.8749

---

*Mission: Each student is highly educated, prepared for leadership and service, and empowered for success as a citizen in a global community.*

---

## **Options d'inscription de CCS Pour les élèves de la prématernelle en transition vers la maternelle**

### **Si votre enfant fréquente actuellement une école prématernelle :**

Vous n'avez pas besoin de vous réinscrire pour la maternelle. Tous les élèves seront automatiquement inscrits dans l'école la plus proche selon votre adresse pour la maternelle. Cela inclut les enfants qui sont actuellement inscrits dans une école de loterie. L'école la plus proche selon votre adresse est basée sur l'adresse de votre domicile. Si vous avez déménagé pendant l'année scolaire, veuillez à mettre à jour l'adresse via la mise à jour annuelle dans votre portail parental. Si vous n'êtes pas sûr de l'école la plus proche selon votre adresse, vous pouvez la localiser sur le localisateur d'école du district scolaire de Columbus City ici : <https://www.ccsch.us/Page/6288>.

### **Si votre enfant fréquente actuellement une école prématernelle et que vous souhaitez qu'il/elle fréquente une école qui n'est pas l'école la plus proche par adresse :**

Vous pouvez remplir une demande de loterie pour une école DIFFERENTE par l'intermédiaire du portail parental d'Infinite Campus. Les demandes peuvent être complétées en ligne pendant la période d'application de la loterie (du 1er février au 29 mars). Si vous avez besoin de votre code d'accès pour créer un compte parental, vous pouvez envoyer une pièce d'identité avec photo ainsi que le nom et la date de naissance de votre enfant à [parentportalaccess@columbus.k12.oh.us](mailto:parentportalaccess@columbus.k12.oh.us).



**COLUMBUS**  
CITY SCHOOLS

## Bureau de l'enseignement et de l'apprentissage Division de l'éducation de la petite enfance



Les familles doivent remplir le [formulaire d'inscription en ligne](#) 2024-2025 pour commencer le processus d'inscription au lieu de prendre rendez-vous pour effectuer l'inscription en personne au centre d'inscription.

**3 janvier 2024**

**Ouverture de l'inscription en ligne de la maternelle  
au secondaire**

**1er février au 29 mars**

**Demandes de loterie pour les écoles primaires**  
**Acceptation sur le portail des parents**

**13 février**

**Foire de l'école primaire**  
**Consultez le site web de la CCS pour plus de détails**

**Les rendez-vous pour l'inscription à l'école maternelle ne sont pas obligatoires.**

**Les rendez-vous d'inscription ne sont plus nécessaires,** mais sont disponibles en option pour les familles qui souhaitent une assistance.

Pour l'inscription au programme Latchkey, consultez le site web de l'éducation de la petite enfance sous la rubrique « Programme Latchkey » sur <https://www.ccsok.us/Latchkey>

Contactez la FACTLine au 614-221-3228 ou à l'adresse suivante

[FACTLine@columbus.k12.oh.us](mailto:FACTLine@columbus.k12.oh.us)



**Office of Teaching and Learning  
Division of Early Childhood Education**

430 Cleveland Avenue  
Columbus, OH 43215  
Ph. 614.365.5822  
Fax 614.365.8749

*Mission: Each student is highly educated, prepared for leadership and service, and empowered for success as a citizen in a global community.*

## Informations sur la vaccination de la maternelle

**L'école maternelle arrive à grands pas !** La loi d'Ohio exige que tous les élèves aient au moins les vaccins énumérés ci-dessous pour aller à l'école. Si votre enfant est inscrit dans une école maternelle de CCS et qu'il/elle a besoin d'une mise à jour de ses vaccins, vous recevrez une recommandation de vaccination plus tard au printemps. Vous pouvez également vérifier son carnet de vaccination le plus récent à l'aide du tableau ci-dessous.

**Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide pour obtenir des soins de santé, veuillez contacter l'infirmière de l'enrôlement central à l'adresse [ECENURSES@columbus.k12.oh.us](mailto:ECENURSES@columbus.k12.oh.us) ou faxer un carnet de vaccination mis à jour au 614-365-8745.**

VACCINS	VACCINATIONS POUR LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE
DTaP/DT Tdap/Td Diphtérie, tétanos et coqueluche	<b>Maternelle-12</b> : Quatre (4) doses ou plus de DTaP ou DT, ou toute combinaison. Si les quatre doses ont été administrées avant le 4e anniversaire, une cinquième (5) dose est nécessaire. Si la quatrième dose a été administrée au moins six mois après la troisième dose et le jour du quatrième anniversaire ou après, une cinquième (5) dose n'est pas nécessaire.  <b>Classe 7-12</b> : Une (1) dose de vaccin Tdap doit être administrée le jour du 10e anniversaire ou après.
POLIO	<b>Maternelle -12</b> Trois (3) doses ou plus de VPI. La dernière dose doit être administrée le jour du 4e anniversaire ou après, quel que soit le nombre de doses précédentes. Seul le vaccin oral antipoliomyélitique trivalent (VOpt) est pris en compte dans les exigences américaines en matière de vaccins. Les doses de VOP administrées avant le 4/1/16 doivent être comptabilisées (sauf s'il est spécifiquement indiqué qu'elles ont été administrées au cours d'une campagne) et les doses administrées après le 4/1/16 ne doivent pas être comptabilisées.
ROR	<b>Maternelle -12</b> : Deux (2) doses de ROR. La première dose (1) doit être administrée le jour du premier anniversaire ou après. La deuxième dose doit être administrée au moins 28 jours après la première (1). *Pour être comptabilisées, les doses de ROR et de varicelle doivent être administrées le même jour ou à au moins 28 jours d'intervalle, sans délai de grâce.
HEP B Hépatite B	<b>Maternelle -12</b> : Trois (3) doses d'hépatite B. La deuxième dose doit être administrée au moins 28 jours après la première. La troisième dose doit être administrée au moins 16 semaines après la première dose et au moins 8 semaines après la deuxième dose. La dernière dose de la série (troisième ou quatrième dose) ne <b>doit</b> pas être administrée avant l'âge de 24 semaines.
Varicelle	<b>Maternelle -12</b> : Deux (2) doses de vaccin contre la varicelle doivent être administrées avant l'entrée. La première (1) dose doit être administrée le jour du premier anniversaire ou après. La deuxième dose doit être administrée au moins trois (3) mois après la première dose (1) ; toutefois, si la deuxième dose est administrée au moins 28 jours après la première, elle est considérée comme valide.
MCV4 Méningocoque	<b>Classe 7</b> : Une (1) dose de méningocoque (séro groupe A, C, W et Y) doit être administrée avant l'entrée, le jour du 10e anniversaire ou après. <b>Classe 12</b> : Deux (2) doses de MCV4. La deuxième dose doit être administrée à l'âge de 16 ans ou après, avec un intervalle minimum de huit semaines entre les deux doses. Si la première dose a été administrée le jour du 16e anniversaire ou après, une deuxième dose n'est pas nécessaire.

Référence : <http://www.odh.ohio.gov> – Voir Immunisation. Si les vaccins n'ont pas été administrés aux intervalles appropriés, des doses supplémentaires peuvent être nécessaires pour satisfaire aux exigences. Un délai de grâce de 4 jours s'applique à tous les âges et à tous les intervalles minimums, à l'exception des intervalles de 28 jours.